

Projet d'accueil individualisé (PAI)

Article D. 351-9 du Code de l'éducation - Circulaire

Le PAI permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, de manière continue ou discontinue, d'être accueillis en collectivité scolaire, périscolaire et autres accueils collectifs de mineurs. Il est élaboré avec les responsables légaux, à leur demande, par les équipes de santé de la structure concernée et le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de l'établissement, de la structure ou du service d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, garants de la mise en œuvre de la lisibilité et de la communication des procédures.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Élève

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Etablissement scolaire : Lycée du Pflixbourg
 2 Lieu-Dit Saint-Gilles
 68920 WINTZENHEIM

Responsables légaux ou élève majeur

Lien de parenté :	Nom et prénom :	Adresse :	e-mail :	Téléphone :	Signature :

Je demande que ce document soit porté à la **connaissance des personnels en charge de mon enfant, y compris ceux chargés de la restauration et du temps périscolaire et à ces personnels de pratiquer les gestes et d'administrer les traitements qui y sont prévus.**

	PAI 1 ^{ère} demande	Modifications de posologie éventuelles				
Date / Classe						
Posologie						

Vérification annuelle par l'école ou l'établissement des éléments du PAI fournis par la famille : fiche « Conduite à tenir » actualisée, ordonnance récente, médicaments et matériel si besoin

Date						
Signature						

Les responsables légaux s'engagent à fournir le matériel et les médicaments prévus et à informer le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de la structure, le médecin et l'infirmier de l'éducation nationale en cas de changement de prescription médicale. Le PAI est rédigé dans le cadre du partage d'informations nécessaires à sa mise en place. Seuls l'élève majeur ou les responsables légaux peuvent révéler des informations couvertes par le secret médical

Nom de l'élève :

Établissement scolaire et hors de l'établissement scolaire :

Référents :	Nom :	Adresse administrative :	Signature et date :	Exemplaire reçu le :
Chef d'établissement	M. KEMPF Emmanuel	Lycée du Pflixbourg 2 Lieu-Dit Saint-Gilles 68920 WINTZENHEIM		
Professeur principal		Lycée du Pflixbourg 2 Lieu-Dit Saint-Gilles 68920 WINTZENHEIM		
Conseiller Principal d'Education	M. D'ALETTO Wilfried	Lycée du Pflixbourg 2 Lieu-Dit Saint-Gilles 68920 WINTZENHEIM		
Infirmier	Mme HELDERLE Nadine	Lycée du Pflixbourg 2 Lieu-Dit Saint-Gilles 68920 WINTZENHEIM		

Partenaires :

Référents	Nom :	Adresse administrative :	Signature et date :	Exemplaire reçu le :
Médecins traitants, spécialistes				
Représentant du service de restauration				
Autres :				

PARTIE 2 – AMENAGEMENTS ET ADAPTATIONS

PARTIE MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE, DE PMI OU DE STRUCTURE ou à préciser :

I. Conséquences de la maladie ou affection, essentielles et utiles pour la compréhension

II. Aménagements du temps de présence dans l'établissement

- ☐ Temps partiel (temps de présence évolutif et de prise en charge, horaires décalés) *Joindre l'emploi du temps adapté*

☐ Temps de repos

☐ Inaptitude partielle ou totale d'activité ou aménagement de l'activité (EPS, activités manuelles ...) *Joindre le certificat d'incapacité d'EPS*

III. Aménagement de l'environnement (selon le contexte)

- ☐ Autorisation de sortie de classe (toilettes, boissons, infirmerie, vie scolaire) :

☐ Place dans la classe :

☐ Mobilier et matériel spécifique

 ☐ double jeu de livres ☐ livres numériques ☐ siège ergonomique ☐ casier ☐ robot ☐ informatique

☐ Toilettes et hygiène :

 ☐ accès ☐ toilettes spécifiques ☐ aménagements matériels ou changes ☐ douche ☐ aide humaine

☐ Récréation et interours :

 ☐ précautions vis-à-vis du froid ☐ soleil ☐ jeux, bousculades

☐ Accessibilité aux locaux :

☐ Environnement visuel, sonore, autre :

IV. Aménagements à l'extérieur de l'établissement : le PAI doit suivre l'enfant sur ses différents lieux de vie collectifs lors des

- ☐ Déplacements scolaires (stade, restauration scolaire, etc.) et stages

☐ Déplacements pour examens

☐ Sorties sans nuitée

☐ Sortie avec nuitée (classes transplantées, voyages scolaires, séjours, etc.)

Préciser si nécessité de fournir un traitement quotidien matin-soir et/ou mesures particulières et joindre une ordonnance

V. Restauration

☐ Régime spécifique garanti par le distributeur de la restauration collective	☐ Boissons :
☐ Éviction des allergènes dans le régime habituel pratiquée :	☐ Suppléments alimentaires :
☐ par le service responsable de la restauration	☐ Priorité de passage ou horaire particulier :
☐ par l'élève lui-même (affichage INCO)	☐ Nécessité d'aide humaine ou d'aménagement :
☐ Éviction demandée par la famille après lecture préalable du menu et éventuel plat de substitution	
☐ Panier repas fourni par la famille (selon la réglementation en vigueur)	
☐ Goûter et/ou collations fournis par la famille :	

VI. Soins

- ☐ Traitement quotidien sur le temps de présence dans l'établissement (cf. ordonnance jointe)
- ☐ Traitement médicamenteux :
- Nom (commercial/générique) :
 - Posologie :
 - Mode de prise :
 - Horaire de prise :
 - Surveillances particulières : Préciser qui fait la surveillance, horaires, recueil des données...
- ☐ Intervention de professionnels de santé sur le temps de présence dans l'établissement, préciser :
- ☐ *Protocole joint*
- ☐ Éléments confidentiels sous pli cacheté à transmettre aux équipes de secours ou au médecin
- ☐ Fiche « Conduite à tenir en cas d'urgence » jointe (cf page 5)
- ☐ Autres soins :
- ☐ Existence d'une trousse d'urgence
- Contenu : ☐ PAI (obligatoire) ☐ Ordonnance ☐ Traitements ☐ Pli confidentiel à l'attention des secours
 - Lieu de stockage de la trousse d'urgence de l'enfant dans l'établissement à préciser :
 - Élève autorisé à avoir le traitement d'urgence sur lui avec la fiche « Conduite à tenir en cas d'urgence » ☐ oui ☐ non
 - Autre trousse d'urgence dans l'établissement ☐ oui ☐ non
- Précision si nécessaire :

VII. Adaptations pédagogiques, des évaluations et des épreuves aux examens

Besoins particuliers	Précisions Mesures à prendre (préciser les disciplines si besoin)
Aide durant la classe (attention particulière, support d'apprentissage, tutorat, écriture, etc.)	
Transmission des cours et des devoirs (reproduction des cours, clés USB, espace numérique de l'établissement, classe inversée, etc.)	
Transmission et/ou aménagements des évaluations et contrôles	
☐ Proposition d'aménagements des épreuves, examens, à la demande des responsables légaux	
☐ Temps périscolaire (spécificités liées au type d'activités)	
☐ APADHE ☐ CNED en scolarité partagée ☐ Autres dispositions de soutien ou de continuité scolaire	